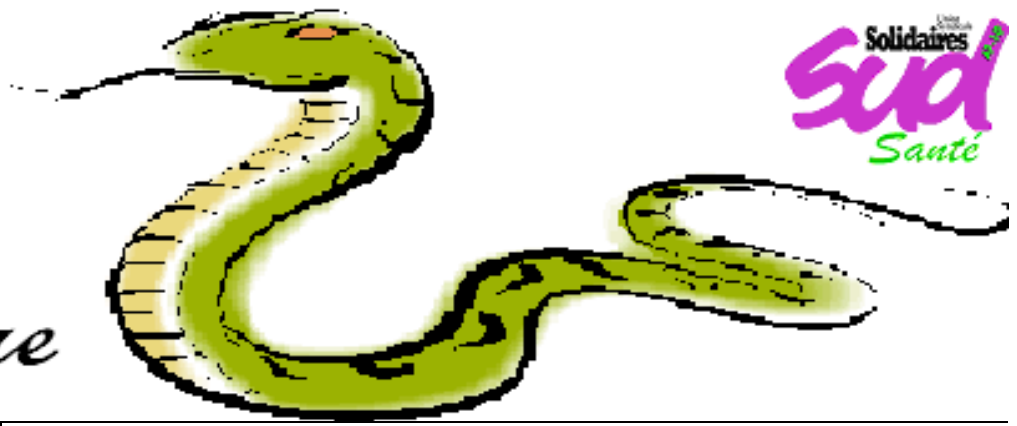


Langue de Vipère



Février 2008

Sommaire

- Edito
- Les kinés contre le racket de l'Ordre :
NON aux cotisations obligatoires !
- Constitution européenne suite...
- €€ stagiaire... €€ Retard à l'allumage €€
- Enlèvements demandés !
- Ministère de la Santé :
Travailler plus pour gagner moins !
- Sudoku Facile !

CALENDRIER CAP Février :

12 février :

CAP n°2 Pers. Cat. A services de soins
T. Avancement psychologue hors classe

19 février :

CAP n°8 Pers. socio-éducatifs
T. Avancement classe sup. des
éducateurs Jeunes enfants et des
éducateurs techniques spécialisés

NOUVEAU :

Le syndicat Sud Santé étend ses horaires et est désormais joignable sur un téléphone portable : **06.32.59.64.76**

N'hésitez pas... Sud est là !

Edito :

La cote de popularité du président est proportionnelle à notre niveau de vie, elle n'arrête pas de descendre !

Pour 2008, l'augmentation du point d'indice de 0,5 % est indécente pour tous les agents de la fonction publique qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts.

Pendant que certains perdent sur le tapis de la spéculation plus de 5 milliard d'euro, que d'autres voient leur salaire augmenté de 40% (les patrons des entreprises), les 0.5 % (soit 7,5 € par mois) sont une injure envers les salariés.

Dernière attaque : les 35 h. après avoir supprimé les postes, on nous propose le rachat des RTT au tarif de 65 € brut soit 59 € net.

Il est temps de réagir avant que ce gouvernement détruise tous les acquis des milliers de salariés qui se sont battus avant nous.

A Antoine Béclère, pour commencer l'année, 10 postes vont être supprimés. Il paraît qu'il ne faut pas se plaindre, c'est pire ailleurs !

A voir les conditions de travail sur l'hôpital, on n'imagine pas comment cela peut être pire ailleurs !

Mais il paraît qu'on a mauvais esprit !

La direction pour mettre les cadres au forfait (au pas ?) a proposé un forfait à 26 RTT, ce qui correspond à un travail en 7 H 50 et des contraintes de week-end.

En contrepartie, les cadres ne pourront pas comptabiliser les heures supplémentaires. Au vu des postes vacants, de la charge de travail et des tâches à accomplir, le forfait risque d'être un attrape-couillon !

Bien entendu, la loi de 2002 sera appliquée à Antoine Béclère : le forfait ou le décompte horaire reste au choix individuel et annuel.

Ouf on respire !!!

Les kinés contre le racket de l'ordre : Non aux cotisations obligatoires !



**L'Ordre : C'est tout bénéf. Pour ceux qui y
siègent, mais pas pour les professionnels
qui eux payent !**

Un certain nombre d'Ordres professionnels ont été ou vont être mis en place avec cotisation et inscription obligatoires sous peine d'exercice illégal (infirmières, kinés,...). Pour les kinés salariés, le tarif 2008 est de 135€ (contre 200€ en 2007) et 200€ pour les cadres.

Le budget de l'Ordre est de 15,5 millions d'euros, dont 30% pour les indemnités des délégués : en une journée de réunion au ministère ou autre, le délégué touche 540€ d'indemnité... Royal non. 1% est réservé au juridique afin de poursuivre les récalcitrants au racket !

Les principales activités de l'Ordre depuis 18 mois sont les menaces d'amendes pour les directions d'hôpitaux qui emploieraient illégalement des professionnel(le)s qui refusent de payer, ainsi que les menaces des directions et de l'Ordre sur ces derniers.

L'intersyndicale de l'AP a lancé, sur décision des AG, un mouvement qui consiste au refus d'encadrement de stagiaires (écoles privées très chères sauf 2 en Ile de France) afin de faire bouger le ministère. Celui-ci est très suivi à l'APHP et commence à gagner les hôpitaux de province.

La pompe à fric des Ordres aiguise l'appétit de certains. Les scandales financiers divers (entre autres de l'Ordre des médecins de Paris) l'illustrent.

L'efficacité pour les professionnels est nulle et leur profession ne sera pas mieux représentée voire moins bien. Seuls les élus de l'Ordre y gagneront... en indemnités !

Vous trouverez ci-dessous le tableau d'indemnisation des élus de l'ordre de Paris :

Evénements	Période ou temps	Indemnité de perte de ressources	Indemnité d'investissement personnel
Conseiller présent lors d'une séance de Conseil	- journée (8h)	304 €	235.6 €
	- ½ journée (4h)	152 €	117.8 €
	- soir - 4h (20h30-0h30)	0 €	117.8 €
Conseiller présent lors d'une réunion de Bureau, conseiller présent lors d'une réunion de Commission	- journée (8h)	304 €	235.6 €
	- ½ journée (4h)	152 €	117.8 €
	- soir - 3h (20h30-23h30)	0 €	88.35 €
Conseiller mandaté pour effectuer une permanence au Conseil, conseiller rapporteur	- journée (8h)	304 €	235.6 €
	- ½ journée (4h)	152 €	117.8 €
Conseiller mandaté pour représenter le Conseil lors d'une réunion (au Conseil ou à l'extérieur)	1 heure	38 €	29.45 €

L'adhésion obligatoire est un scandale. Seul, le principe de l'adhésion libre à un organisme professionnel (ou interprofessionnel) est le socle de la liberté individuelle et... de l'efficacité.

En avril, au tour des IDE de passer à la caisse. Que ceux qui veulent un Ordre y cotisent mais arrêtent de racketter leurs collègues professionnels sous de fallacieux prétextes.

Constitution Européenne suite...

Le 4 février dernier, les parlementaires se sont retrouvés à Versailles pour ratifier ou non la modification de la constitution permettant la ratification du traité de Lisbonne (copie conforme du traité Constitutionnel refusé par les Français le 29 mai 2005).

Il fallait les 3/5 pour valider ce texte s'il ne l'était pas, cela ouvrirait la voie à un référendum.

Or le 4 février, de nombreux parlementaires même certains se disant de « Gauche » ont soutenu Sarkozy dans cet affront fait aux Français puisque ceux-ci s'étaient déjà exprimés contre à 55%.

Si vous voulez connaître le nom des parlementaires qui désavoue le vote des Français, vous pouvez jeter un coup d'œil sur le site suivant :

<http://www.info-impartiale.net/spip.php?article531>

€€ Stagiaire... €€ Retard à l'allumage... €€

Certains agents stagiaires au mois d'août de l'année dernière n'ont pas eu le droit à la prime d'installation. Il aura fallu une discussion entre collègues pour s'apercevoir que si les agents ne la demandent pas, ils ne l'ont pas !!!!

RAPPEL : une prime d'installation de 2013.78 € est donnée à tous les stagiaires environ deux mois après leur début. Si la direction vous oublie, n'hésitez pas à la réclamer ...

Enlèvements demandés...

Attention, si vous êtes mal garés vous risquez dorénavant de vous faire verbaliser voire pire de voir votre voiture embarquée purement et simplement. Ne vous gariez pas dans les zones pompiers et sur certaines zones sensibles, pensez à indiquer vos coordonnées pour que l'on puisse vous joindre. Pensez aussi à mettre votre carte grise à jour auprès du chargé de sécurité.

Nous rappelons aussi que les places handicapés sont réservés aux possesseurs de la carte GIC/GIG.



Est-il normal de venir travailler avec les conditions que l'on connaît (et dénonce !) pour s'apercevoir que le soir la direction nous a fait enlever notre voiture !

Nous réclamons depuis des années déjà que la direction et le siège nous fassent un parking digne de ce nom, que ce soit d'ailleurs pour les salariés mais aussi pour les usagers qui galèrent tous les jours pour venir en consultation !

Ministère de la Santé : Travailler plus pour gagner moins !!!

Après 3 jours de négociations au ministère sur les heures sup. et les CET... on obtient des clopinettes !!!

Sud demandait simplement l'alignement (comme le gouvernement l'a fait sur les retraites, etc...) sur le privé...

C'est-à-dire 25% pour les 14 premières heures et 50% au-delà...

Le taux de paiement des jours de RTT est inférieur au taux réel d'une journée :

- 65€ brut pour les catégories C (AS, administratifs, PO)
- 81€ brut pour les catégories B (IDE, médico-tech, éducateurs...)
- 125€ brut pour les catégories A (cadres, directions)

Réponse du ministère :

« Vous faites de la surenchère »

Résultat : indice majoré de 7% les 14 premières heures puis 13 euros brut les heures suivantes.

Le Conseil Fédéral de Sud Santé Sociaux a voté contre la signature de ce protocole.

En revanche, FO, CFDT, CFTC et l'UNSA ont signé.

C'est la fin programmée des 35 h ; En bloquant les salaires, le gouvernement oblige les agents à vendre leurs RTT pour survivre.

Souvenez-vous en 2002 lors de l'accord sur les 35h que nous avons refusé de signer au motif que les moyens étaient insuffisants... Et bien nous avons la PREUVE que nous avons raison... la CFDT renie aujourd'hui sa signature de l'époque !!!

Pour rappel, les heures supplémentaires effectués après le 1^{er} octobre sont défiscalisées (sauf celles des compteurs antérieurs)

Encore de l'argent en moins pour la Sécurité Sociale et pour nos retraites ! Merci...

En 30 ans les grosses entreprises en ont eu des exonérations de « charge » et pour autant elles n'ont pas embauché ! Elles ont plutôt débauché et délocalisé...



Nous demandons 300€ pour tous et nous n'acceptons pas le travailler plus pour gagner moins... ce qui est le cas avec ce protocole...

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Niveau Facile :

	8	2	3			1		7
5			4	9				3
4								
		6		4	2	9	1	
7		5		1		3		2
	9	1	5	8		6		
								8
3				2	5			1
6		8			4	7	5	

Pour avoir plus d'informations... N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>

Contact : 06.32.59.64.76